



PREFECTURE PARIS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 7 - JANVIER 2013**

# SOMMAIRE

## **75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**

Arrêté N °2013010-0001 - Arrêté de délégation de signature du Groupe des  
Hôpitaux

Universitaires de l'Est Parisien : Saint- Antoine, Tenon, Rothschild, Trousseau -  
La Roche- Guyon

.....

1





PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n °2013010-0001**

**signé par Directeur du groupe hospitalier Tenon Saint- Antoine Rothschild Trousseau- La Roche- Guyon  
le 10 Janvier 2013**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**

Arrêté de délégation de signature du Groupe  
des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien :  
Saint- Antoine, Tenon, Rothschild, Trousseau  
- La Roche- Guyon



**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur du groupe hospitalier : Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG modifié, en date du 9 mai 2011, fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'hospitalisation à domicile et à certains directeurs des pôles d'intérêt commun ;

Vu l'arrêté directeur n° 2012-0046 DG, en date du 27 mars 2012, portant nomination de M. Pascal DE WILDE aux fonctions de directeur du groupe hospitalier Saint-Antoine, Rothschild, Trousseau – La Roche-Guyon, Tenon ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

Délégation générale de signature est donnée à M. Renaud PELLÉ, directeur du groupe hospitalier adjoint et par ailleurs directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé.

## ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Gaïa GANS, directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Ressources Humaines) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) ;
- Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe, chargée de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la Stratégie, des Affaires Médicales et de la Recherche) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et G) ;
- M. Jean-Pierre VIAUD, directeur adjoint, chargé des investissements et des travaux, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Investissements et Travaux) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F) ;
- Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe, chargée des achats et des prestations logistiques, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Achats et des Prestations Logistiques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F) ;
- Mme Solenne BARAT-CLERC, directrice adjointe chargée des affaires financières, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Finances) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;
- M. Denis DUCASSE, directeur adjoint, chargé de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la Qualité, de la Gestion des Risques et des relations avec les Usagers) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E-alinéa 1 et 2) ;
- M. Claude DEVRIES, chargé de l'informatique, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (chargé de l'informatique) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et D) ;
- M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

## ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- Mme Françoise LIÉTARD, directrice du site Rothschild, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- Mme Floriane de DADELSEN, directrice du site Tenon, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

#### **ARTICLE 4 :**

En cas d'empêchement de Mme Gaïa GANS, directrice adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Jean TOURET, directeur adjoint, Mme Christine CRESPO, Mme Amandine DARMONTON, Mme Colette FIORI, Mme Solène LAMBERT, M. Philippe RENAUD et Mme Sylvie FELDEN, attachés d'administration hospitalière, M. Bruno BISIAUX, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Gaïa GANS et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G).

En cas d'empêchement de Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe chargée de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Anne-Emmanuelle THOMAS, directrice adjointe, Mme Martine DEBAUVE, attachée d'administration hospitalière, Mme Hélène GROS et Mme Stéphanie THERY, adjointes des cadres hospitaliers, à l'effet de signer les actes (paragraphe G alinéas : 1, 2, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25), M. Serge BUREAU et Mme Martine CHATAIN, adjoints des Cadres Hospitaliers, à l'effet de signer les actes (paragraphe G alinéas : 4, 5, 6 et 7), liés aux fonctions de Mme Julie GRÜNDLINGER et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et G) de l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé.

En cas d'empêchement de M. Jean-Pierre VIAUD, directeur adjoint chargé des investissements et des travaux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Alain LE HEN, ingénieur (paragraphe C et F), à M. Jean-Christophe HONART, ingénieur (paragraphe C et F), uniquement pour le secteur travaux, à l'effet de signer les actes correspondant aux fonctions de M. Jean-Pierre VIAUD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F).

En cas d'empêchement de Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe chargée des achats et des prestations logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Maryse SEINTURIER, attachée d'administration (paragraphe C et F), Mme Michèle BEAUCHAMP et Mme Sabine PIERRE, adjoints des cadres hospitaliers, M. Franck CAUPIN, technicien supérieur hospitalier et Mme Valérie POIRIER-BURTIN, technicienne hospitalière (paragraphe C), Mme Annie CHARRIER, attachée d'administration hospitalière (paragraphe F), Mme Cécile MARCHAL, adjoint des cadres (paragraphe F), à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F).

En cas d'empêchement de Mme Solenne BARAT-CLERC, directrice adjointe chargée des affaires financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Dominique LELIÈVRE, directrice adjointe chargée du contrôle de gestion, à M. Thomas ROBIN et à Mme Joëlle SUC, attachés d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous actes correspondant aux fonctions de Mme Solenne BARAT-CLERC, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

En cas d'empêchement de M. Denis DUCASSE, directeur adjoint chargé de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Sylvie DELLA-LIBERA, attachée d'administration principale, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Denis DUCASSE et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E-alinéa 1 et 2).

En cas d'empêchement de M. Claude DEVRIES, chargé de l'informatique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Christian DERVAUX, et M. Pierre MERLIN-CZARNIAK, ingénieurs, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Claude DEVRIES et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe D).

En cas d'empêchement de M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Elisabeth DELETANG-BURET et Mme Christine NALLET, coordonnatrices générales des soins et à Mme Brigitte PLAGES, directrice des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

#### **ARTICLE 5 :**

En cas d'empêchement de Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Gaïa GANS, Mme Julie GRÜNDLINGER et M. Jean TOURET, directeurs adjoints, Mme Françoise SAGET, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Renée TOULLEC a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

En cas d'empêchement de Mme Françoise LIÉTARD, directrice du site Rothschild, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Philippe BAZIN, cadre supérieur de santé, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Françoise LIÉTARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site de Rothschild.

En cas d'empêchement de M. Renaud PELLÉ, directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Dominique LELIÈVRE, Mme Geneviève CLOUARD, Mme Françoise LIÉTARD, directrices adjointes, M. Yves DUQUENNE, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites Trousseau-La Roche-Guyon.

En cas d'empêchement de Mme Floriane de DADELSEN, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Elisabeth DELETANG-BURET, coordonnatrice générale des soins, M. Jean-Pierre VIAUD, directeur adjoint, Mme Kathleen COGNET, infirmière catégorie A, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Floriane de DADELSEN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

#### **ARTICLE 6 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

##### Site Saint-Antoine :

M. Emmanuel LAVOUE, directeur au Siège mentionné sur l'arrêté DG 2011-072 DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH.

M. Jean TOURET, directeur adjoint, Mme Gaïa GANS et Mme Anne-Emmanuelle THOMAS, directrices adjointes, M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, Mme Catherine MACRI, directrice IFSI, M. Arnaud VOGT et M. Laurent MINET, ingénieurs, Mme Hélène CLAVERIE, Mme Christine CRESPO, Mme Amandine DARMONTON, Mme Colette FIORI et Mme Maryse SEINTURIER, attachées d'administration hospitalière, Mme Jacqueline POMENTE, adjoint des cadres hospitaliers.



Site Rothschild :

Mme Aude BOILLEY-RAYROLES, M. Jean-Christophe BRAS, et Mme Stéphanie DECOOPMAN, directeurs au Siège mentionnés sur l'arrêté DG 2011-072 DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH.

Mme Solenne BARAT-CLERC, directrice adjointe, M. Franck DAO et Mme Cécile MARCHAL, adjoints des cadres.

Site Trousseau :

Mme Dominique LELIEVRE et Mme Geneviève CLOUARD, directrices adjointes, Mme Annie CHARRIER, Mme Solène LAMBERT et M. Thomas ROBIN attachés d'administration hospitalière, M. Thierry DEVAUX, ingénieur, Mme Maryse RULLE, adjoint des cadres, Mme Sophia SEBILLE, cadre de santé.

Site La Roche-Guyon :

M. Gilles MACRE, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre de santé.

Site Tenon :

M. Grégory GUIBERT, directeur au Siège, mentionné sur l'arrêté DG 2011-072 fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH.

M. Denis DUCASSE et M. Jean-Pierre VIAUD, directeurs adjoints, Mme Élisabeth DELETANG-BURET, coordonnatrice générale des soins, M. Alain LE HEN, ingénieur, M. André GUISTI, ingénieur principal, Mme Sophie SEGARD, ingénieur biomédical, Mme Sylvie DELLA-LIBERA, attachée d'administration principale, M. Christian DENISE et Mme Joëlle SUC, attachés d'administration hospitalière, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé.

**ARTICLE 7 :**

L'arrêté de délégation de signature du n° 2012-013 DGH-HUEP du 3 décembre 2012 est abrogé.

**ARTICLE 8 :**

Le directeur du groupe hospitalier Saint-Antoine, Rothschild, Trousseau – La Roche-Guyon, Tenon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 10 janvier 2013

**Pascal DE WILDE**